



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

### DELIBERATION N° 02/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

### OBJET :

Demande de subventions  
pour l'opération  
de démolition de  
l'ancien bâtiment  
et la reconstruction  
d'un nouveau bâtiment  
pour les services techniques

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

### Monsieur le Maire expose :

Depuis le passage de la tempête Alex, la reconstruction des outils de travail municipaux est l'une des priorités de la Commune.

Les locaux des services techniques, se situant en bordure de la Roya, ont été détruits par les intempéries des 02 et 03 octobre 2020. La zone concernée par les travaux de démolition se situe en zone rouge du porter à connaissance, ce qui signifie que les locaux techniques ne peuvent pas être réhabiliter sur le même site.

Il est donc nécessaire de reconstruire un bâtiment dédié aux services techniques sur un autre emplacement disponible, situé au niveau du plateau de la gare SNCF.

Le montant de l'opération est de 1 696 000 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre de la dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subventions pour l'opération de Démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.

**APPROUVE** le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire  
Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023\_10-DE  
Reçu le 16/01/2023



PLAN DE FINANCEMENT

**OBJET :** DEMOLITION DE L'ANCIEN BATIMENT ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

**DEPENSE :**

Montant 1 696 000 € HT

**RECETTES :**

ETAT (DETR) 30%	508 800.00 €
DÉPARTEMENT 70%	1 187 200.00 €

TOTAL TTC : 2 035 200.00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 11/01/2023

Le Maire,  
Sébastien OLHARAN

**AR Prefecture**

006-210600235-20230111-2023\_10-DE  
Reçu le 16/01/2023